

CHARTRE DE L'ATHLÈTE

1. Respect

- Je respecte mes collègues d'entraînement ainsi que tous les entraîneurs du club.
- Je ne dérange pas les autres athlètes qui s'entraînent, ni les entraîneurs qui encadrent les entraînements.
- Je respecte les délais qui me sont fixés (inscriptions, camps, compétitions, activités, etc.).
- J'écoute attentivement mon entraîneur lorsqu'il me donne une consigne, une correction ou une directive.
- Je respecte les décisions de mon ou de mes entraîneurs concernant la planification des entraînements et des compétitions. Si nécessaire, j'en discute avec le chef technique.
- Je respecte et contribue à la bonne conduite et à la bonne image du club, tant par mes paroles que par mon comportement.
- Je suis ponctuel(le) et prêt(e) à commencer l'entraînement à l'heure prévue.
- En cas de retard ou d'absence, j'en informe les entraîneurs responsables dans les meilleurs délais. À défaut, l'absence sera considérée comme injustifiée.

2. Engagement

- Je m'engage à participer, dans la mesure du possible, à tous les entraînements.
 - **Jardin d'athlétisme** : je m'engage à participer régulièrement aux entraînements.
 - **U10, U12 et U14** : je m'engage à participer à au moins un entraînement par semaine.
 - **U16 et catégories supérieures** : je m'engage à participer, dans la mesure du possible, à tous les entraînements.
- **Exception pour toutes les catégories** : les absences liées notamment aux blessures, aux maladies, aux études ou à d'autres obligations justifiées sont bien entendu prises en compte.
- Mes études ou ma formation professionnelle sont prioritaires, mais j'organise mes activités annexes de manière à pouvoir être présent(e) aux entraînements avec mon groupe.
- Lorsque je m'inscris à une compétition, je m'engage à y participer. En cas de blessure ou de maladie, je présente un certificat médical. En cas de non-respect de cet engagement, les frais d'inscription ainsi que les éventuels frais administratifs me seront refacturés.
- Lorsque je suis sélectionné(e) pour une compétition par équipe (Match des 6 cantons, Interclubs, Coupe des clubs, etc.), je m'engage à accepter cette sélection et à participer à la compétition.

3. Matériel et équipement

- Je respecte le matériel et les locaux mis à ma disposition lors des entraînements et des compétitions.
- Durant les entraînements et jusqu'à la fin de ceux-ci, je participe à la mise en place et au rangement du matériel utilisé.
- Je me présente à l'entraînement avec l'équipement et les affaires nécessaires à son bon déroulement (pointes, baskets, vêtements, gourde, etc.).
- Lors des compétitions, je porte la tenue officielle du club.

4. Multimédias

- Durant les heures d'entraînement, l'utilisation du smartphone est interdite, sauf autorisation de l'entraîneur.
- Les entraîneurs sont les seuls décisionnaires concernant la gestion et l'utilisation de la musique durant les heures d'entraînement.

5. Aide aux manifestations

- Mes parents ou moi-même nous engageons à apporter notre aide au club lors des manifestations organisées par le CA Monthey-Chablais.

6. Santé

- En cas d'accident (blessure) ou de maladie, je prends les mesures nécessaires afin de me faire soigner et accompagner par un spécialiste (p. ex. physiothérapeute, médecin, ostéopathe, etc.).
- Lorsque je représente le CA Monthey-Chablais ou que je participe à une activité du club, je m'engage à renoncer à la consommation d'alcool, de stupéfiants, de tabac et de cigarettes électroniques (vapoteuses). Je m'engage également à pratiquer mon sport sans recourir au dopage.
- Je respecte les lois et les règlements définis par antidoping suisse
(<https://www.antidoping.ch/fr/lois-et-reglements/bases-juridiques>)
- Je respecte la charte éthique de Swiss Olympic et en fais la promotion.
(<https://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraîneurs/valeurs-ethique/charte-ethique>)

7. Compétitions

- J'arrive à l'heure au rendez-vous fixé pour la compétition. En cas de problème ou de retard, j'en informe la personne concernée dans les meilleurs délais.
- Les frais liés à une inscription tardive ne sont pas pris en charge par le club et restent à ma charge.

Remarques :

Le non-respect d'un point de la présente charte, du règlement ou des statuts peut entraîner, après un premier avertissement, une exclusion temporaire des entraînements. En cas de faute grave, une exclusion du club peut être prononcée.

Le contenu des entraînements ainsi que les décisions prises à l'égard des athlètes relèvent de la compétence des entraîneurs.

La pratique de l'athlétisme au sein de deux clubs ne peut être autorisée qu'à titre exceptionnel, sur demande préalable de l'athlète et sous réserve de l'accord du comité du CA Monthey-Chablais.

Charte des entraineurs

Nous nous engageons à :

- Être présents et ponctuels aux entraînements.
- Planifier la saison et assurer un suivi adapté aux objectifs des athlètes.
- Accompagner et encadrer les athlètes lors des compétitions.
- Faire preuve de respect, d'équité et de bienveillance envers tous les athlètes.
- Promouvoir auprès des athlètes et de leurs parents une pratique sportive saine, respectueuse et basée sur les valeurs du club.
- Lorsque nous représentons le CA Monthey-Chablais, nous nous engageons à renoncer à la consommation d'alcool et de tabac et à pratiquer notre sport sans recourir au dopage.